



## **Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du lundi 5 octobre 2020 à 18 h**

### **ORDRE DU JOUR**

#### **10 – Sujets d'ouverture**

- 10.01** Ouverture de la séance extraordinaire.
- 10.02** Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire.

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

#### **30 – Administration et finances**

- 30.01** Budget de fonctionnement 2021 de l'arrondissement de Saint-Léonard. (1205057018)
- 30.02** Programme décennal d'immobilisations 2021-2030 de l'arrondissement de Saint-Léonard. (1205057017)

#### **70 – Autres sujets**

- 70.01** Levée de la séance extraordinaire.



**Dossier # : 1205057018**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des services administratifs , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Budget de fonctionnement 2021 de l'arrondissement de Saint-Léonard.

**IL EST RECOMMANDÉ :**

De dresser et de transmettre au comité exécutif le budget de fonctionnement de l'arrondissement de Saint-Léonard pour l'exercice financier 2021, tel que décrit au rapport détaillé joint au sommaire décisionnel numéro 1205057018. Ce budget équilibré est constitué d'un montant de dépenses de 37 877 000 \$ et est financé par l'entremise de transferts centraux de 27 706 500 \$, de revenus de taxation locale de 7 621 500 \$, d'un budget de revenus locaux de 1 893 500 \$ et d'une affectation de surplus de 655 500 \$.

**Signé par** Steve BEAUDOIN **Le** 2020-10-01 19:08

**Signataire :**

Steve BEAUDOIN

---

Directeur d'arrondissement  
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1205057018**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des services administratifs , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Budget de fonctionnement 2021 de l'arrondissement de Saint-Léonard.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'article 143.2 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4) prévoit que le conseil d'arrondissement doit dresser et transmettre au comité exécutif, dans le délai fixé par ce dernier, un budget d'arrondissement. Le comité exécutif a fixé au plus tard le 9 octobre 2020 la date de transmission, par les arrondissements, au Service des finances de la Ville, de leurs budgets de fonctionnement 2021 en vue de l'adoption par le conseil de la ville et le conseil d'agglomération.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Résolution numéro CE20 1204 en date du 12 août 2020 (1203843011) - De fixer, au plus tard le 9 octobre 2020, la date limite à laquelle les arrondissements doivent transmettre au Service des finances leur Budget de fonctionnement 2021 et leur Programme décennal d'immobilisations 2021-2030

**DESCRIPTION**

Le budget préparé par l'arrondissement de Saint-Léonard totalise un montant de 37 877 000 \$ financé par l'entremise de transferts centraux de 27 706 500 \$, d'une taxation locale de 7 621 500 \$, de revenus de tarification locale de 1 893 500 \$ et finalement d'une affectation de surplus de 655 500 \$.

Les transferts centraux pour 2021 ont été augmentés d'un montant de 1 048 700 \$ pour s'établir à 27 706 500 \$. Cette augmentation nette s'explique par les éléments suivants : soit l'indexation de nos transferts annuels d'un montant de 262 900 \$, la récupération en régie de kilométrage de déneigement supplémentaire pour un montant de 592 600 \$, une bonification des transferts pour l'amélioration de l'offre de service en regard des bibliothèques, de l'entretien des parcs et du déneigement pour un montant de 274 100 \$ et un retrait de 144 500 \$ pour la participation des arrondissements à l'effort de financement des mesures transitoires aux régimes de retraite. D'autres ajustements techniques totalisant une somme de 63 600 \$ sont venus s'ajouter aux transferts.

Sur le plan de la taxation locale, nous estimons qu'il n'y aura que peu d'impact sur le compte de taxes global bien que les recettes de cette dernière passeront de 7 465 900 \$ à 7 621 500 \$. En effet, la croissance moins rapide du rôle foncier 2021-2023 de l'arrondissement relativement à la moyenne de la Ville de Montréal permettra de bénéficier

d'effets fiscaux qui compenseront en partie la hausse des coûts prévus en 2021.

En regard des revenus de tarification locale, les recettes prévues en 2021 seront de 1 893 500 \$, soit une augmentation de 36 200 \$ comparativement au budget 2020. Cette hausse est notamment attribuable à la croissance de la demande pour des permis divers, ententes contractuelles et demandes d'assermentations des citoyens.

Finalement, en regard de la structure organisationnelle, l'effectif au budget 2021 sera de 240,9 années-personnes (a-p.), soit une augmentation nette de 0,9 a-p. comparativement au budget de 2020 et est entièrement attribuables à nos nouvelles responsabilités en regard du déneigement.

## **JUSTIFICATION**

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le budget de fonctionnement de l'arrondissement de Saint-Léonard, comme soumis au conseil, respecte l'enveloppe fournie par le Service des finances de la Ville de Montréal.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Article 143.2 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4)

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Stéphane LAVALLÉE  
Conseiller en gestion des ressources  
financières

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2020-09-23

Johanne DAIGNEAULT  
Chef de division, Ressources financières et  
matérielles

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Sylvie A BRUNET  
Directrice des services administratifs



**Dossier # : 1205057017**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des services administratifs , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Programme décennal d'immobilisations 2021-2030 de l'arrondissement de Saint-Léonard.

**IL EST RECOMMANDÉ :**

De dresser et de transmettre au comité exécutif le programme décennal d'immobilisations 2021-2030 de l'arrondissement de Saint-Léonard, tel que décrit au rapport détaillé joint au sommaire décisionnel numéro 1205057017, ce programme décennal d'immobilisations prévoit des investissements de 60 400 000 \$ au cours des dix (10) prochaines années.

**Signé par** Steve BEAUDOIN **Le** 2020-09-24 13:27

**Signataire :**

Steve BEAUDOIN

---

Directeur d'arrondissement  
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1205057017**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des services administratifs , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Programme décennal d'immobilisations 2021-2030 de l'arrondissement de Saint-Léonard.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'article 144.5 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4) prévoit que le conseil d'arrondissement doit dresser et transmettre au comité exécutif, dans le délai fixé par ce dernier, un programme des immobilisations de l'arrondissement.

Le comité exécutif a fixé au plus tard le 9 octobre 2020 la date de transmission par les arrondissements au Service des finances de la Ville de Montréal de leur Programme décennal d'immobilisations 2021-2030.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Résolution numéro CE20 1204 en date du 12 août 2020 (1203843011) - De fixer, au plus tard le 9 octobre 2020, la date limite à laquelle les arrondissements doivent transmettre au Service des finances leur Budget de fonctionnement 2021 et leur Programme décennal d'immobilisations 2021-2030

**DESCRIPTION**

Le programme décennal d'immobilisations 2021-2030 prévoit des investissements totaux de 60 400 000 \$ au cours des dix (10) prochaines années, dont 5 940 000 \$ en 2021. Celui-ci est présenté en pièce jointe.

**JUSTIFICATION**

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le programme décennal d'immobilisations 2021-2030 de l'arrondissement de Saint-Léonard, tel que soumis au conseil, respecte l'enveloppe fournie par les services corporatifs. Ce programme prévoit que son financement sera assuré par la dette à long terme pour un montant de 59 400 000 \$ et par l'utilisation de surplus accumulé pour un montant de 1 000 000 \$.

Les frais financiers relatifs aux dépenses en immobilisations seront répartis à l'ensemble des contribuables de l'arrondissement par l'entremise d'une taxe spéciale.

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

**IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Ce dossier est préparé en conformité avec les articles 144.4, 144.5 et 144.6 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4)

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Stéphane LAVALLÉE  
Conseiller en gestion des ressources  
financières

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2020-09-23

Johanne DAIGNEAULT  
Chef de division, Ressources financières et  
matérielles

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Sylvie A BRUNET

Directrice des services administratifs